

Le 1er décembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

DEPLOIEMENT DU SERVICE LIBÉRAL D'ACCÈS AUX SOINS (SLAS) DANS L'AUBE

Déployé depuis fin juin 2023 dans l'Aube, le Service d'Accès aux Soins (SAS) permet d'apporter une réponse à toute demande de soins urgents ou non programmés de la population, lorsque l'accès au médecin traitant n'est pas possible.

Qu'est-ce que le SAS ?

Initié dans le cadre du Pacte de refondation des urgences et confirmé lors du Ségur de la santé, le Service d'accès aux soins (SAS) représente un élément clef d'un nouveau modèle de prise en charge des patients. Son objectif principal est d'améliorer la réponse à la demande de soins de la population.

Le SAS est un atout majeur pour répondre efficacement aux besoins des patients en mobilisant les ressources disponibles sur le territoire, prévenant ainsi les risques d'engorgements des urgences. Il apporte une réponse graduée, en proposant le "bon soin au bon endroit, au bon moment". Le SAS mobilise un réseau d'acteurs de santé organisé et coordonné, faisant le lien entre la médecine de ville et l'hôpital.

Le SAS permet à chacun d'obtenir, **via un simple appel au 15**, une réponse immédiate à la demande de soins. Lorsque l'accès au médecin traitant n'est pas possible ou que l'utilisateur n'arrive pas à trouver de solutions face à un problème de santé, il lui offre un accès à un professionnel de santé, permettant la délivrance de conseils médicaux, la proposition de téléconsultations, la réservation de consultations adaptées, la mobilisation du SAMU, ou la facilitation de l'accès à d'autres professionnels de santé. Ce service repose sur un partenariat équilibré entre les médecins de ville et les professionnels de l'urgence hospitalière des SAMU.

Le déploiement du SAS dans l'Aube : le SLAS 10

Le SAS de l'Aube est porté par des représentants libéraux du département, regroupé en association « Service Libéral d'Accès aux Soins 10 (SLAS 10) » et par les professionnels des urgences du Centre Hospitalier de Troyes. La création du SLAS 10 s'est appuyée sur l'expertise des structures spécialisées existantes dans la prise en charge des soins non programmés : EASI, SOS Médecins, OMEDYS et sur celle des professionnels du centre 15.

Dès le mois de mai 2022, de nombreux acteurs de la ville et de l'hôpital du territoire se sont mobilisés : le Centre Hospitalier de Troyes, le Centre 15, les représentants des médecins libéraux (URPS, CDOM), SOS Médecin Troyes, le Centre de soins non programmés EASI, OMEDYS Télémédical solution et la CPTS Troyes Champagne Métropole.

Entré en phase test dans le département depuis le 20 juin 2023, le Service Libéral d'Accès aux Soins 10 (SLAS 10) est aujourd'hui opérationnel. Au cours de la période de test, entre le 20 juin et le 31 octobre, le Centre 15 a orienté avec succès 3 297 appels vers le SAS, avec notamment 1619 conseils médicaux délivrés, 68 orientations vers les urgences.

Contact presse :

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Comment cela marche ?

Le SAS est accessible du lundi au vendredi, de 8h à 20h, et le samedi de 8h à 12h, en appelant le 15. Un médecin vous orientera vers la meilleure prise en charge suivant votre besoin, soit vers une aide médicale urgente, soit vers une offre de médecine générale.